

Consultation - Saint-Martin-la-Pallu

Consultation relative à la reconnaissance, au classement et à l'évaluation des propriétés comprises dans le périmètre d'aménagement foncier de Saint-Martin-la-Pallu.



L'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Saint-Martin-la-Pallu a été ordonné e par [arrêté du Président du Conseil départemental en date du 18 décembre 2020](#).

Afin d'établir des échanges équitables, la Commission communale d'aménagement foncier a procédé au classement et à l'évaluation des terrains concernés.

Objet :

La consultation porte sur :

- la reconnaissance des propriétés (identification des propriétaires et / ou titulaires de droits réels de chaque parcelle)
- le classement et l'évaluation des terrains compris à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier

Calendrier :

- Du 2 novembre au 3 décembre 2021 (inclus)

Textes réglementaires :

- > Avis de consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés : [consulter le document](#)
- > Arrêté du Président du Conseil départemental en date du 7 novembre 2019 : [consulter le document](#)



Vous souhaitez déposer une observation ?

Pour toute observation relative à la reconnaissance, au classement et à l'évaluation des propriétés comprises dans le périmètre d'aménagement foncier de Saint-Martin-la-Pallu vous pouvez envoyer un courriel à :

classement-smlp@departement86.fr



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00